ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE MONTFAUCON DU 19 NOVEMBRE 2023

Après choix de leurs projets par le conseil des jeunes, ils présenteront leur projets à l'approbation du conseil municipal de Montfaucon pour adoption définitive

A quoi cela sert ?

Avant tout cela sert à impliquer les jeunes dans la vie de leur village et cela a les prépare et les initie à la vie citoyenne. Enfin cela leur permet de proposer des projets à la municipalité dans un cadre.

Quel est le cadre légal du conseil municipal des jeunes ?

La création du Conseil Municipal des Jeunes se fait en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ».

Organisation des élections

Qui sera électeur ?
Tous les jeunes âgés de 8 ans à 17 ans (Nés entre 2006 et 2015). et dont au moins l'un des parents(ou tuteur légal) est inscrit sur la liste électorale de Montfaucon.
Pour être électeur chaque jeune devra s'inscrire sur une liste électorale jeune 15 jours avant la date des élections . Pour s'inscrire le jeune devra être autorisé par l'un des deux parents

Qui pourra être élu ?
Tous les jeunes inscrits sur liste électorale, et qui auront l'autorisation parentale

Tous les jeunes de 8 ans à 17 ans pourront être électeur sans être pour autant candidat aux élections.

Comment se dérouleront les élections ?

Il y aura 16 sièges de conseillers jeunes pour associer au mieux les jeunes à la vie du village

Il s'agit d'un scrutin de liste à un seul tour
Les listes devront comprendre au minimum 8 jeunes (et maximum 16) en respectant la parité filles garçon (4 filles 4 garçons) et en veillant dans la mesure du possible à avoir plusieurs catégories d'âges

Listes Incomplètes : les listes incomplètes seront acceptées à partir de 8 jeunes

Combien de conseillers jeunes y aura-t-il ? qui sera élu ?

Afin de laisser quelques sièges à plusieurs listes et associer davantage les jeunes à la vie du village il y aura maximum 16 sièges

Les listes arrivant à l'issue des élections en tête (le plus de voix) sera élue en intégralité.
Les autres sièges seront attribués aux autres listes à la proportionnelle

Comment fonctionnera le conseil municipal des jeunes ?

Il se réunira une première fois fin novembre 2023 et participera activement au marché de Noel et au téléthon.
Parmi les conseillers Jeunes sera élu un conseiller jeune maire et 2 adjoints

Le conseil municipal des jeunes se réunira tous les mois minimum (plus selon les projets) sous la conduite de 2 – 3 conseillers municipaux

Le conseil des jeunes aura un budget pour ses projets (ce budget sera voté par le conseil municipal de Montfaucon).

Le conseil des jeunes choisira un ou plusieurs projets qu'il soumettra en séance plénière au conseil municipal de Montfaucon.

L'ensemble des conseillers jeunes seront invités une fois par an à assister au conseil municipal de Montfaucon.
Ce premier conseil municipal des jeunes sera élu jusqu'en juin 2026(date de fin du mandat du conseil municipal)

Comment faire pour se présenter ?

Les jeunes désirant se présenter doivent d'abord s'inscrire sur liste électorale jeunes à partir du 20 octobre

Puis constituer une liste de candidats : qui sera à déposer en Mairie entre le 20 octobre et le 10 novembre
Pendant la campagne électorale (jusqu'au 10 novembre) chaque liste aura la possibilité de faire un programme électoral (une feuille A4) qui sera imprimé et mis en ligne. Ce document sera soumis à validation par le groupe de travail issu du conseil municipal.

La Mairie se chargera d'imprimer les bulletins de vote
Le vote et le dépouillement sera encadré par des conseillers municipaux

Je veux voter sans me présenter aux élections ?

Il suffit de s’inscrire sur liste électorale jeune , avec l’autorisation
Je pourrais alors voter le jour des élections

TOUS LES FORMULAIRES D INSCRIPTIONS DISPONIBLE EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Quel est le calendrier prévisionnel ?

Annonces presse et médias sociaux :octobre

Annonce dans les écoles et les commerces du village : octobre

Mise à disposition des formulaires d'inscription sur liste électorale jeune, et autorisation parentale 15 octobre

Mise à disposition des Formulaires de liste de candidature et autorisation parentale début octobre

Des formulaires papiers seront mis à disposition , seront téléchargeables sur le site de la mairie

Dépôt des listes électorales : entre le 15 octobre et le 13 novembre

Campagne électorale novembre

Election le 19 Novembre de 9h30 à 12 H00 salle du conseil municipal